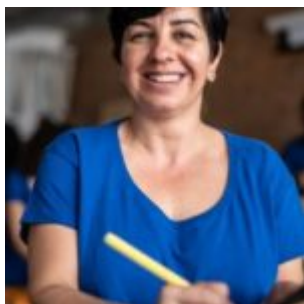


Formation des bénévoles : appel à projets 2026 du FDVA



© 2026 Les Echos Publishing

Le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) a lancé sa campagne annuelle destinée à financer les formations des bénévoles œuvrant dans les associations.

Peuvent être financées les formations collectives bénéficiant à l'association et à son développement et destinées aux bénévoles réguliers ou à ceux sur le point de prendre des responsabilités tout au long de l'année. Sont donc exclus les bénévoles intervenant de façon ponctuelle dans l'association.

Exceptions : ce financement n'est pas ouvert aux associations agréées œuvrant dans le domaine des activités physiques et sportives, à celles qui défendent et/ou représentent un secteur professionnel, ni à celles qui défendent essentiellement les intérêts communs d'un public adhérent (au regard de leur objet statutaire ainsi que de leurs activités réelles de lobbying).

Cette année, les associations nationales peuvent répondre à l'[appel à projets](#) jusqu'au 1^{er} mars 2026 inclus. Elles doivent déposer leur demande de subvention de façon dématérialisée via le télé-service [Le Compte Asso](#) (fiche n° 3660, FDVA-sous dispositif pluriannuel).

À noter : les demandes de subventions nationales doivent être présentées pour 3 ans (accompagnement pluriannuel 2026-2028).

